

actu.fr

Pollution après l'incendie à Rouen : « L'entreprise Lubrizol est pleinement responsable »

Raphaël Tual

6-7 minutes



Certains manifestants à Rouen (Seine-Maritime), mardi 1^{er} octobre 2019, réclamaient la démission du préfet Pierre-André Durand, suite à l'incendie de l'usine Lubrizol. (©AFP/LOU BENOIST)

Les [produits chimiques qui ont brûlé](#) lors de l'**incendie de l'usine Lubrizol**, le 26 septembre 2019, sont connus, mais la dangerosité sur la santé des populations exposées, notamment à Rouen, pose question. Lors d'une conférence de presse,

mercredi 2 octobre 2019, les services de l'État ont tenté de lever certaines inquiétudes. Le préfet de **Seine-Maritime, Pierre-André Durand** a insisté à plusieurs reprises sur le fait que « l'entreprise est pleinement responsable » :

Toutes les dépenses de sécurité et d'analyses devront clairement être supportées par l'entreprise.

Lire aussi : [Lubrizol à Rouen : la publication des produits partis en fumée ne lève pas les interrogations](#)

« Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas de pollution à la dioxine »

La grande inquiétude porte sur la présence massive ou non de dioxine dans le secteur impacté par le panache de fumée émis lors de la catastrophe. Les [dioxines sont des molécules cancérigènes](#) présentes dès lors qu'il y a combustion. « On n'a pas identifié de manière majeure de la dioxine dans les produits chimiques qui ont brûlé », indique Raymond Cointe, directeur général de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Cependant, des premiers prélèvements ont été effectués par les sapeurs-pompiers lors de leur intervention. Sur les cinq lingettes analysées, deux présentent des taux trois fois supérieurs à la lingette témoin.

Les résultats de ces analyses vont de 0,04 à 0,20 nanogramme par mètre carré, lorsque la lingette témoin, située hors du panache de fumée, comprend 0,06 nanogramme. « Cette présence provient soit des produits stockés qui ont brûlé, soit de la combustion des bâtiments de l'usine, indique Raymond Cointe. Nous sommes dans des niveaux relativement faibles. Cependant, à ce stade, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas de pollution à la dioxine. »

Selon Frédéric Poitou, expert judiciaire en chimie et pollution, « n'importe quel expert chimiste vous dira que dans une combustion d'usine avec autant de produits chimiques, il y a un risque non négligeable et même probable de productions de dioxines ».

Quelles craintes pour la sécurité alimentaire ?



Le préfet de Normandie, Pierre-André Durand, lors d'une conférence de presse, mercredi 2 octobre 2019. (©RT/76actu)

Des analyses sur d'autres lingettes doivent être effectuées et des résultats d'analyses de prélèvements de végétaux sont attendus. Ces résultats seront déterminants pour lever ou renforcer [les mesures conservatoires sur les productions agricoles](#), effectives dans 112 communes de Seine-Maritime, mais également dans l'Oise, la Somme, l'Aisne et le Nord. Pour le moment, les services de l'État assurent que « tous les produits commercialisés sont consommables ».

« Les contrôles ont été effectués dès vendredi [27 septembre, ndlr] et se poursuivent de manière quotidienne », assurent les

services de l'État. Pour le moment, 150 prélèvements ont été effectués dans 40 exploitations.

Lire aussi : [Incendie de Lubrizol à Rouen. « On n'a pas obtenu tout ce qu'on veut », explique la CGT](#)

De l'amiante toujours recherchée

L'État avait mis plusieurs jours pour reconnaître que les bâtiments incendiés étaient notamment fabriqués en amiante. « L'exploitant a réalisé à ses frais, des analyses dans les 300 mètres. Il a été mesuré trois fibres d'amiante par litre d'air, ce qui est très peu », appuie Patrick Berg, directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie.

Cependant, « de nouvelles investigations vont être menées dans un périmètre élargi à 800 mètres autour de l'usine », sur demande du gouvernement. « Toutes ces opérations seront assumées par l'entreprise », insiste encore le préfet.

Lire aussi : [Amiante, extension de Lubrizol, odeurs... Le préfet répond aux attaques après la catastrophe](#)

« Je fais mon métier, j'explique, j'assume »

Le préfet Pierre-André Durand a été interrogé sur sa démission demandée par une partie de la population. L'énarque n'a pas répondu avec précision, mais a redit qu'il assumait sa stratégie, notamment, de ne pas déclencher les sirènes dès le début de l'incendie vers 3 heures du matin et de n'en déclencher que deux. Il a reconnu que ses décisions pouvaient être « critiquées », mais a maintenu que « cette orientation opérationnelle était la bonne ». « Je fais mon métier, j'explique, j'assume », a appuyé le préfet.

Interrogé sur sa démission demandée par une partie de la population après [#lubrizol](#), le [@Prefet76](#) répond : "Je fais mon métier, j'explique, j'assume" pic.twitter.com/FyDFcLFf3Z

— Raphaël Tual (@raphtual) [October 2, 2019](#)

Évacuation de 160 fût endommagés

Il reste à évacuer de l'usine 160 fûts endommagés, a redit mercredi Pierre-André Durand, en souhaitant aussi que l'opération de pompage des huiles encore sur le site soit achevée « en fin de semaine ».

Lire aussi : [Gestion de la catastrophe Lubrizol : les maires « abandonnés » en « colère » face au préfet](#)

Plus de [100 maires et élus normands](#) ont demandé mercredi la reconnaissance rapide de « l'état de catastrophe technologique » et la mise en place d'un registre de suivi médical.

Les députés ont décidé de créer une mission d'information. Ils devaient auditionner la ministre de la Transition écologique Élisabeth Borne, mercredi soir. Du côté du Sénat, une commission d'enquête est « dans les tuyaux ».

Un numéro vert

Par ailleurs, le gouvernement va demander « à l'ensemble des dirigeants des sites Seveso d'effectuer des contrôles de sécurité », a annoncé mercredi le porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye.

Il a aussi mis en place un **numéro vert** pour répondre aux questions sur les conséquences de l'incendie (0800 009 785).

Avec *AFP*